

ABONNEMENTS. UN AN. Canada \$2.50 Etats-Unis 3.00 (payable d'avance) SIX MOIS. Canada \$1.25 Etats-Unis 1.50 (payable d'avance) Vendu dans les dépôts 2 cts. Les frais de poste sont compris dans les trois cas. N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablement payables d'avance. L'Édition paraît le samedi. Voir, notre annonce à la quatrième page.

# LE FRANCO-PARLEUR

CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVN.

TARIF DES ANNONCES. Première insertion, par ligne... 50 cts. Chaque insertion suivante par ligne... 25 cts. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable. RÉDACTION. Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés à M. ADOLPHE OUMET, Rédacteur-en-Chief du Journal Le Franco-Parleur. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$2.50 PAR AN.

## La Question de l'Université.

Une question, pleine d'importance et d'actualité, mais en même temps grosse de tempêtes, c'est la question de savoir s'il est opportun que Montréal ait son Université catholique comme Québec a la sienne. Agitée depuis longtemps, abandonnée par intervalle, puis reprise, elle s'impose de nouveau aujourd'hui à la discussion publique et parlementaire avec plus de force que jamais. Sera-t-elle enfin résolue de manière qu'on n'y revienne plus ? Nous le pensons ; nous croyons même qu'une solution vraiment définitive lui sera donnée dans un avenir prochain, et que Montréal aura son Université catholique.

Mais auparavant il faut que la lumière se fasse par une loyale discussion. Nous disons loyale discussion et non pas chicane, car la chicane, que soulève l'esprit de parti, ne travaille qu'à obscurcir les saines idées au profit des passions, tandis que la discussion loyale, mettant en présence les raisons qui se combattent, les pesant, examinant leur valeur respective et relative, permet à l'esprit de se porter de tel côté plutôt que de tel autre avec connaissance de cause, et d'embrasser l'opinion qui favorise davantage le bien général et le particulier.

Comme chacun se croit autorisé à dire son mot dans le grave débat soulevé et que d'ailleurs il en a bien le droit, puisque la question débatue intéresse au plus haut degré chaque membre de notre jeune société, il nous sera bien permis, à nous aussi, d'exprimer franchement notre pensée toute entière, de faire valoir les raisons que nous jugeons bonnes, de combattre celles que nous trouvons mauvaises, d'examiner enfin les faits se rapportant à la question, de les apprécier et d'en tirer les conclusions qui en découlent légitimement.

Avant tout nous voulons être parfaitement compris. Nous procéderons donc avec ordre et nous serons aussi clair que possible.

D'abord, est-il juste, est-il nécessaire même que Montréal jouisse des avantages que procure une Université catholique ? Oui, et tout le monde en convient. La divergence des opinions ne porte que sur le mode d'après lequel Montréal doit jouir de ces avantages. On lui a d'abord proposé de diriger sa jeunesse studieuse vers Québec et de l'engager fortement à suivre les cours donnés à l'Université-Laval. En dépit de tous les efforts tentés dans ce sens, le courant n'a pu s'établir et l'expérience a duré d'assez longues années pour qu'il faille absolument admettre que jamais il ne s'établira. Le fait est reconnu, constaté et, quello qu'on soit la cause, il faut le prendre tel qu'il est et agir en conséquence. Tout le monde encore, même les intéressés de Québec, convient de cela.

La jeunesse studieuse de Montréal refusant obstinément, à tort ou à raison, de descendre à Québec pour fréquenter les cours de l'Université-Laval, il n'y a plus qu'à opter entre trois moyens de pouvoir convenablement à ses besoins intellectuels, religieux et moraux : ou établir à Montréal une succursale de l'Université-Laval, ou partager les facultés de Droit et de Médecine de la dite Université de façon qu'elle donne les mêmes cours à Montréal qu'à Québec, ou enfin fonder à Montréal une seconde Université.

Le premier de ces moyens étant déclaré impraticable, vu qu'il est en opposition avec la tenue de la Charte octroyée à Laval, il n'y a pas à s'en occuper. Au fond, il revient à peu près au second moyen que l'on propose et se confond avec lui. Il ne nous reste donc qu'à examiner et discuter les deux autres parce que l'un est proposé par les MM. de Québec et rejeté par Montréal, l'autre demandé par Montréal et rejeté par les MM. de Québec.

Commençons par examiner et discuter le plan que proposent les MM. de Québec. Suivant ce plan, ce seraient donc les mêmes facultés qui, à Québec et à Montréal, enseigneraient le droit et la médecine ; par conséquent, l'enseignement serait absolument le même dans les deux villes, sous le contrôle exclusif du même corps universitaire. Mgr. l'évêque de Montréal, en dehors de ce qui concernerait cet enseignement, aurait la direction religieuse des élèves et y pourvoirait de la manière qu'il jugerait convenable, c'est-à-dire qu'il serait libre de déterminer les exercices de piété que suivraient les élèves. Remarquons de suite et notons le soin avec lequel l'Université-Laval sépare la science de la religion ; elle admet bien que les élèves peuvent recevoir une direction religieuse de leur Ordinaire, mais pas dans l'enseignement qu'elle leur donne. Et pourtant, tout enseignement compte pour beaucoup dans la direction religieuse de ceux qui le reçoivent.

Ainsi l'Université-Laval viendrait s'imposer à Montréal et lui dire : "J'ai mon enseignement que vous devez accepter tel que je vous le donne. Que vous le trouviez de votre goût ou non, suffisant ou insuffisant, trop maigre sous un rapport ou trop chargé sous un autre, correct ou incorrect, conforme ou non aux doctrines que vous avez professées jusqu'ici, il faut le prendre tel qu'il est et vous en contenter comme si c'était ce qu'il y a de mieux. J'ai aussi divers règlements relatifs à cet enseignement et j'entends que vous vous y soumettiez, parce que je les regarde comme seuls propres à favoriser efficacement les véritables intérêts de votre jeunesse. En pareille matière, je suis l'unique juge compétent."

Nous n'hésitons pas à le dire, ce plan est tout-à-fait irréaliste. Ce qui s'y oppose, c'est en premier lieu la réugnance invincible que la plupart des jeunes étudiants de Montréal éprouvent à demander aux MM. de Québec le pain de l'intelligence. Ils se disent que Montréal leur donnerait aussi bon, sinon meilleur que ce qu'ils ont à Québec. Mettons pour le quart d'heure qu'ils aient tort de penser ainsi ; cela n'empêche pas leur antipathie pour les MM. de Québec d'exister et de prendre chaque jour plus de consistance. Or, s'ils ne veulent pas de l'enseignement de l'Université-Laval à Québec, ils en voudront encore moins à Montréal, car cet enseignement se présentera à eux avec des caractères bien plus propres à les froisser et à les humilier.

Ajoutons que les idées, ayant cours à Montréal et à l'Université-Laval, diffèrent considérablement, pour ne pas dire essentiellement, sur plusieurs points d'une extrême gravité. Les jeunes gens, et leurs parents surtout, ne sont pas sans le savoir, et conséquemment ils ne consentiront jamais à être endoctrinés par les hommes que l'on combat chez eux, que ces hommes enseignent ici ou là, peu importe. En cela on ne peut nier qu'ils aient parfaitement raison.

Les MM. du Séminaire de Québec, qui sont en même temps les tout-puissants maîtres et directeurs de l'Uni-

versité-Laval, savent ce que c'est que de tenir à ses idées. Si, pour ne point laisser entamer celles qu'ils caressent, ils ont cru, eux, devoir chasser de leur maison la moitié de leurs confrères, comment peuvent-ils espérer que Montréal, qui a ses idées aussi, qui y tient et pour des raisons bien autrement légitimes et raisonnables que celles qu'ils ont de tenir aux leurs, se transformera à leur bon plaisir et se dépouillera de convictions laborieusement acquises pour avoir le singulier honneur de marcher à leur remorque ? Quo les MM. de Québec reconnaissent donc aux autres les droits qu'ils revendiquent pour eux ! Qu'ils aient les idées qu'ils voudront, c'est leur affaire ; mais qu'il n'ait pas la prétention de les imposer partout, vu surtout qu'elles portent un cachet qui ne les recommande guère.

Ce qui s'oppose au plan proposé, c'est, en second lieu l'impossibilité de trouver à Montréal des légistes ou des médecins, qui voudront s'astreindre à répéter les leçons que leur dictera l'Université. Pour plus d'une raison, en effet, en particulier celle des examens à subir, l'enseignement devra être uniforme dans la même faculté. Or, comme les mêmes matières peuvent s'enseigner de diverses façons et à des points de vue très-divers, il en résulte que les professeurs, nommés à Montréal, quelque graves raisons qu'ils aient, raisons de conscience même, ne pourraient se placer au point de vue qui leur paraîtrait le seul véritable, et qu'ils seraient obligés de faire valoir des idées, des opinions, des systèmes auxquels ils ne reconnaîtraient aucune valeur.

Nous ne faisons pas ici de vaines suppositions ; le fait est public et notoire : il y a, pour ne parler que du droit, un abîme entre la manière dont on envisage à Montréal certaines opinions de la plus haute importance et celle dont on les traite à Québec. En effet, tandis qu'en ce dernier endroit on se cramponne avec une ardeur fébrile aux vieilles théories gallicanes, à Montréal de jeunes avocats même publient sur les parties les plus épineuses de notre législation des travaux si remarquables, d'une doctrine si saine, si pure, si franchement catholique que Rome, sur le rapport d'une commission chargée de les examiner, a cru devoir les honorer des éloges les plus pompeux.

On se rappelle encore que le professeur De Angolis disait, en parlant de l'un de ces jeunes avocats, que ce qui rendait surtout ses plaidoyers dignes d'admiration, c'était la grande science canonique qu'on y voyait briller, science, ajoutait-il, qu'on s'étonne d'autant plus de rencontrer aujourd'hui chez des laïques que le malheur des temps l'a rendue très-rare chez les ecclésiastiques mêmes. Nous le demandons maintenant, comment de tels hommes pourraient-ils consentir d'abord à renier les hautes et nobles connaissances qu'ils ont acquises, puis ensuite à professer les maximes césariennes du pouvoir de l'État et les vieilles doctrines parlementaires, pour avoir le mince honneur de devenir membres des facultés de l'Université-Laval et d'enseigner comme tels à Montréal ? La chose est de tout point impossible.

Qu'on ne dise point ici qu'ils auront toute la latitude désirée et que, pourvu qu'ils enseignent le droit et la médecine, ils n'auront rien à redouter. On sait ce que valent ces affirmations et ces protestations. Quand l'Université-Laval a sollicité et pressé l'affiliation des collèges, elle a aussi proclamé bien haut que cette affiliation ne nuirait en rien à leur indépendance, et qu'elle les laisserait libres de donner l'enseignement qu'ils jugeraient le meilleur. On sait ce qui est arrivé, malgré ces belles promesses : pour n'être pas constamment relégués à un rang peu honorable, ces collèges ont dû adopter à peu près tous les auteurs reconnus comme classiques, au Séminaire de Québec, car c'est d'après ces auteurs qu'on se prononce sur la plus ou moins grande valeur des travaux des élèves. Le fait est parfaitement vrai.

Qu'on ne dise point non plus que les professeurs, nommés pour Montréal, s'ils ont des plaintes à formuler, auront toujours la faculté de les soumettre au conseil universitaire qui y fera droit. Ce remède sera illusoire dans le très-grand nombre des cas, car les choses sont tellement arrangées dans le dit conseil que Québec aura toujours la majorité voulue pour admettre ou rejeter ce qu'il lui plaira, ou, selon sa manière de dire, pour rester maître chez lui. Les professeurs de Montréal seraient perdus dans le grand nombre des membres du conseil et ne disposeraient d'aucun moyen efficace pour triompher des préjugés ou du mauvais vouloir.

Comme on le voit, plus on examine le plan proposé par Québec, plus il devient évident que le résultat le plus clair qui découlerait de son adoption serait de donner à l'Université-Laval le monopole de l'enseignement.

Ce qui s'oppose à ce plan, c'est, en troisième lieu, la grande impopularité qui pèse sur l'Université-Laval, l'écrasement et la menace d'une ruine complète et prochaine. Cette impopularité prouve d'autant plus fortement contre l'Université qu'elle régit là surtout où elle n'aurait pas dû exister un instant, c'est à dire dans le centre même où l'Université doit naturellement exercer son influence et son action, le diocèse de Québec. Comment ! on veut que Montréal regarde de très-bon œil l'Université-Laval et accepte ses chaires de droit, de médecine et autres quand, dans le diocèse de Québec même, une masse d'hommes très-bien pensants, et chez les laïques et dans le clergé, porte sur cette institution un jugement extrêmement sévère, et n'hésite pas à croire et à dire que son enseignement est funeste et nous prépare de bien mauvais jours ! Dans le diocèse de Québec, ne répète-t-on pas à qui veut l'entendre que la plupart des jeunes gens, qui sortent de l'Université-Laval, sont imbus d'idées libérales très avancées, d'idées gallicanes, et qu'il y a lieu de craindre qu'ils nous conduisent bientôt à l'abîme ? Et qui serait surpris que les nourrissons de l'Université-Laval fussent pour la plupart imbus de ces idées, quand on sait ce que sont plusieurs de leurs jeunes professeurs ?

En un mot, la conviction, qui se fortifie chaque jour davantage dans le diocèse de Québec, n'est-elle pas que l'Université-Laval est dévoyée, fourvoyée, qu'elle ne remplit pas du tout sa mission ; qu'elle n'est catholique que de nom, et que ce serait un immense malheur pour le pays si, demeurant ce qu'elle est, elle parvenait à avoir le monopole de l'enseignement ? Et c'est au moment où l'Université-Laval est sous le coup d'accusations aussi graves et aussi méritées que l'on prétend agrandir le cercle de ses opérations, en multipliant ses chaires, et lui confier à Montréal même les jeunes étudiants de cette ville ? Mais, en bonne vérité, est-on sérieux lorsqu'on émet cette prétention ? On devrait comprendre que la

conscience et le bon sens la repousseront avec rigueur, mépris et dédain.

Ce qui, en quatrième et dernier lieu, s'oppose au plan proposé par les MM. de Québec, c'est que véritablement l'enseignement que donne l'Université-Laval est de mauvaise qualité et que conséquemment les catholiques de Montréal, de même que le vénérable évêque qui les dirige, ne peuvent en aucune façon consentir à ce qu'il soit donné aux jeunes étudiants de notre ville.

L'enseignement que donne l'Université-Laval est mauvais à deux points de vue. D'abord, il comprend des principes erronés, faux, comme l'a parfaitement prouvé le *Journal des Trois-Rivières* il y a près de deux ans. Pour le droit, cet enseignement est celui des parlementaires et des gallicans, notamment du fameux Pothier que les élèves de l'Université ont entre les mains, qu'ils doivent consulter comme la plus haute autorité dans la matière et cela, quoique Pothier renferme des propositions si formellement condamnées par Pie IX qu'elles font encourir l'excommunication *ipso facto* à ceux qui gardent simplement en leur possession les livres, quels qu'ils soient, où elles sont formulées. Pour la médecine, il est foncièrement matérialiste et athée ; c'est là surtout qu'on fait de la science sans Dieu. Les élèves ont même entre les mains, avec approbation au moins de leurs professeurs, sinon d'après leurs recommandations, des livres qui recèlent plus d'une abomination. On y lit, par exemple, que les extases de St. Paul, de St. Thérèse et de tous les autres dont parle l'Écriture ou l'histoire ecclésiastique, ne sont ni plus ni moins que des maladies nerveuses.

Dans les parties où cet enseignement ne blesse pas directement la saine doctrine, il est encore souverainement mauvais, parce qu'il est la mise en pratique complète et parfaite du naturalisme. Pour le faire voir, nous rappellerons que la religion doit pénétrer et vérifier tout enseignement ou si l'on veut, que tout enseignement doit faire briller en des faces de la vérité religieuse. Il en est nécessairement ainsi, puisque Dieu lui-même daigne nous dire que toute science vient de lui. Or, on comprend, sans qu'il soit besoin de démonstration, que s'il est un enseignement où la religion doit jouer un grand rôle, c'est celui du droit et de la médecine. En effet, les plus hautes questions de morale et de théologie sont intimement liées à un grand nombre de questions du domaine de ces deux sciences. Si l'on en doute, relativement aux questions de médecine surtout, qu'on étudie le savant travail qu'a publié le Dr. Frédaul, il y a quatre ans environ, dans la *Revue du Monde Catholique*, et cette seule étude convaincra les plus incrédules que nous disons bien réellement la vérité.

Étant admis que la religion est le sel qui empêche la science de se corrompre, le principe qui lui communique la vie et la vertu d'éclairer véritablement, demandons-nous maintenant comment procède l'Université-Laval dans l'enseignement du droit et de la médecine ? Il est douloureux, mais nécessaire de l'avouer : elle procède en véritable université athée, car cet enseignement, elle le donne absolument en dehors de toute religion. Elle veut par là se montrer libérale en rendant ses cours accessibles à tous les jeunes gens, quel que soient leurs convictions religieuses. Nous disons si exactement vrai que mahométans, bouddhistes, juifs, protestants et catholiques peuvent suivre ses cours sans avoir à biffer un seul mot par scrupule de conscience. Elle ne peut nier qu'il en soit ainsi, car des faits publics viennent déposer contre elle avec une force écrasante. Chaque année, en effet, voit des professeurs protestants monter dans ses chaires de droit et de médecine, puis donner leurs leçons à des étudiants catholiques, tandis que des élèves protestants suivent les cours donnés par des professeurs catholiques, sans trouver matière à aucune réclamation. En vérité, croit-on que les choses se passeraient de cette façon, si les cours de droit et de médecine étaient ce qu'ils doivent être dans une Université catholique ? Est-il possible de ne blesser aucune croyance dans l'enseignement du droit et de la médecine, si l'on n'en bannit absolument toute idée reli-

gieuse ? Non, assurément. Donc l'Université-Laval met la religion tout-à-fait de côté dans son enseignement scientifique, et par là se jette tête baissée dans le plus pur naturalisme ou l'athéisme pratique.

D'ailleurs, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, elle vient elle-même d'avouer, dans un document qu'elle a rendu public, que son enseignement a bien les funestes caractères que nous signalons ici. En disant que, en dehors des cours qu'elle donne, les Evêques diocésains ont la direction religieuse de leurs jeunes ouailles, elle affirme très-clairement que ces cours ne sont pas sous le contrôle de la religion. Bien peu intelligents seraient ceux qui ne le comprendraient pas.

Avoir donné les raisons pour lesquelles Montréal ne peut pas accepter le plan proposé par les MM. de Québec, c'est avoir fait suffisamment connaître pourquoi il demande son Université à lui. Montréal veut une Université, parce qu'il la veut franchement catholique, et il a mille fois raison d'avoir cette volonté.

Pour les nations, comme pour les individus, il y a un moment critique, une heure décisive ; cette heure décisive vient de sonner pour nous ; elle restera marquée au cadran de l'histoire. Dieu et le démon nous sollicitent ; l'Église met en nous ses plus chères espérances ; les anges nous regardent dans la prière, et le Christ tient la croix suspendue sur nos têtes. Il serait mal à nous de faiblir à ce moment solennel. Partout on jette des cris d'épouvante et d'effroi. Tous ceux qui peuvent lier quelques idées entre elles voient dans le torrent d'iniquités, qui déborde sur le monde, les préparations de catastrophes inouïes et sans exemple dans l'histoire. Nous devons donc faire de courageux et persévérants efforts pour détourner l'orage qui gronde dans le lointain et s'avance lentement sur nos têtes ; nous y sommes d'autant plus obligés que nous avons tout ce qu'il faut pour le conjurer. La génération actuelle est entre les mains du clergé ; s'il le veut, il la façonnera de telle sorte qu'elle soit digne de Dieu, de l'Église et de la patrie. Il régit aujourd'hui dans les Séminaires et les Collèges. S'il veut garder l'empire que Dieu lui a donné pour le plus grand bien de la société, il faut que son enseignement littéraire et scientifique soit foncièrement chrétien ; il faut que, par ses soins, une Université vraiment catholique s'élève majestueusement dans notre beau Canada. Montréal aujourd'hui travaille de toutes ses forces à réaliser cet idéal, que lui montre l'esprit de foi, afin de conjurer les maux qui nous menacent.

Une Université catholique ! Quel puissant levier pour le bien ! Quelle redoutable forteresse contre le mal ! Quel malheur que l'Université-Laval, malgré les nombreuses et persévérantes représentations qu'on lui a faites, n'ait jamais voulu comprendre ce qu'attendait d'elle l'Église et la patrie ! Si elle avait eu l'esprit qui devait l'animer, loin de chercher à entraver le grand mouvement catholique qui commençait à se faire parmi nous, elle se serait mise à la tête de ce mouvement et lui aurait imprimé une force irrésistible. Cette force eût été la sienne.

L'Université-Laval, il est vrai, n'a pas reculé devant d'énormes sacrifices pécuniaires ; matériellement, elle a exécuté de grandes choses. Ses bâtiments, ses bibliothèques, ses musées excitent l'admiration, même des étrangers ; mais tout cela n'a cependant qu'un mérite bien secondaire. Elle aurait dû se souvenir qu'avant tout elle avait pour mission de développer la grande pensée de foi de nos Evêques, pensée dont elle était destinée à être le glorieux fruit. Elle a perdu de vue cette pensée, par une incroyante et déplorable aberration, elle s'est prise d'admiration pour l'Université de Paris, qui est ce que l'on sait, et s'est mise en frais de l'imiter. Cet ingrat et funeste travail l'a tellement discréditée qu'il faut aujourd'hui songer sérieusement à fonder une nouvelle institution qui soit ce qu'elle aurait dû être. Si donc elle croit devoir accuser quelqu'un d'être la cause de ses tribulations présentes, qu'elle n'accuse qu'elle-même.

Dans un prochain travail nous combattrons les raisons que l'Université-Laval fait valoir en sa faveur.

LUTAI.

## Comment on doit dire la vérité. (Suite.)

Le grand fleau de notre époque, disait Mgr. Plantier, c'est la transaction dans les questions de foi. La vérité trop lourde pour les uns, les écrase, ils la proportionnent à leurs forces malades, la vérité amoindrie amoindrit les vertus. Les autres, de défaillance en défaillance, se couchent entièrement de là ces chutes terribles que l'on voit jusque sur les marches de l'autel.

Donc, aujourd'hui, et surtout aujourd'hui la vérité, même celle que l'orgueil humain appelle irritante, doit être prêchée proclamée, défendue, purement, entièrement, fortement.

On dira qu'il y a des vérités trop fortes pour notre siècle et qu'il faut se résigner à les taire.

Ce silence qu'on veut imposer à la vérité, on ne songe pas à l'imposer à l'erreur, et cependant on se dit catholique ; on réclamera la plus grande liberté dans la presse, dans le droit d'association, on la refusera à la vérité et à sa prédication.

Devant un siècle faible et gangréné, la vérité devra apparaître dans toute sa rigueur et sa force ; aux grands maux les grands remèdes.

leur mission divine ; ils prêchèrent sans hésiter toute, absolument toute la morale de l'Évangile. Les Apôtres croyaient réellement à la force divine de la vérité.

Le polémiste catholique reculera-t-il devant un siècle, qui, après tout, retient encore le caractère du baptême ? non, sa voix puissante viendra réveiller et secouer de leur sommeil léthargique ces âmes endormies dont il a le salut en ses mains.

La vérité porte avec elle une grâce qui triomphe de toutes les résistances, comme le soleil, elle vivifie tout ce qu'elle touche. Elle éclaire, elle chauffe, elle guérit, elle brève, finalement elle s'impose et elle règne.

D'ailleurs, l'écrivain doit-il conduire l'opinion publique, ou se laisser conduire par elle, nous croyons qu'il doit la former, la diriger. L'écrivain de la vérité catholique serait-il donc le seul à recevoir une direction de ceux qu'il doit former, instruire et diriger ?

On dira encore ; puis-je vous voulez dire la vérité quand même, temporelisez, ménagez la faiblesse du siècle ; adoucissez la forme de la vérité.

La vérité n'exclut pas la douceur des formes et du langage ; les œuvres des saints et des Pères de l'Église en sont les preuves, mais il n'est pas permis de transiger sur un mot quand

ce mot en lui-même est la formule de la vérité.

Quant aux concessions et à la temporisation, il ne nous est pas permis d'y consentir. En fait, de deux choses l'une : ou la concession que vous prétendez faire consiste dans la négation formelle d'une portion de la vérité, ou dans le silence gardé sur la vérité elle-même. Dans les deux cas la concession est une faute. Si vous niez formellement une partie de la vérité, vous passez par là même du camp de ses défenseurs dans celui de ses ennemis, votre parole est menteuse et vous n'êtes plus qu'un faux témoin.

Si votre concession consiste dans le silence, vous trahissez la vérité en la taisant.

Avouons-le, ce silence ne peut être considéré que comme le résultat d'un honteux marché entre l'écrivain et le public : l'écrivain sacrifie le droit de la vérité, et pour prix de ce sacrifice il reçoit non pas de l'argent mais de la popularité. Le marché n'est pas, pour cela, plus légitime.

Enfin, toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire. Ce dicton remplacé aujourd'hui par le mot inopportunité, grand cheval de bataille de l'école gallicane et libérale, à la vérité bien débile et malade aujourd'hui !

« *Quod inopportunitum dixerunt oportunitum fixerunt* » répétait le St. Père au sujet de l'opposition au dogme de l'infaillibilité et certes on ne

pourra jamais mieux caractériser un des symptômes de la maladie libérale. En effet, on trouvera précisément dans les motifs, pour taire ou faire taire la vérité, des motifs et d'excellents motifs pour la proclamer. Plus ces réclames inopportunes se feraient entendre plus le polémiste catholique devrait élever la voix, et il en devra régler la force sur le diapason de ces tons criards, pour les noyer et les étouffer dans les beaux et mâles accords de la vérité toujours bonne à dire.

L'histoire des hérésiarques est là pour prouver qu'ils auraient surtout aimé le silence de leurs adversaires qui opportunément savaient dévoiler leurs erreurs et les démasquer. Aucune considération n'a jamais empêché l'Eglise de combattre l'erreur à outrance et ses enfants qui la défendent doivent se revêtir de la fermeté de leur mère. Telle doit être la règle du polémiste catholique.

Il pourra arriver cependant que la farouche déclaration de la vérité ne produise pas les bons résultats qu'on en attendait, le polémiste catholique devra alors se consoler en répétant les paroles de Bourjaloue.

« Quoique le mal s'aggrave et s'irrite, vous auriez fait votre devoir. Dieu aurait ses vues pour le permettre ainsi : mais l'intention de Dieu ne serait pas que le mal qu'il voudrait permettre fut ménagé et toléré par vous.

« Sans mesurer les choses par l'événement, vous auriez toujours la consolation de dire à Dieu : Seigneur, j'ai suivi vos ordres et j'ai pris le parti de votre loi. Et certes, il ne vous appartient pas, il ne dépend pas de vous, sous prétexte d'un événement futur et incertain, de vous dispenser d'une obligation présente et assurée.

Il est temps d'ouvrir les yeux ; de tous côtés on laisse libre carrière à des erreurs innombrables, à la vérité seule on fait mille misères. Qu'y gagne-t-on ? Plus on cède aux mauvaises passions, plus elles demandent des concessions ; la vérité seule y perd. M. de Falloux, dont le témoignage est plus significatif, puisqu'il émane d'un écrivain plus modéré, disait, en 1848 : que c'était une faiblesse de sacrifier la moitié d'une vérité pour sauver l'autre ; que l'ennemi prenait ce qu'on sacrifiait sans en tenir le moindre compte et sa hardiesse profitait de notre faiblesse ; que la faiblesse des défenseurs de la vérité était complice de la hardiesse de ses ennemis et que les premiers n'avaient pas plus de courage que les derniers de la bonne foi.

Que reste-t-il donc à faire aux défenseurs de la vérité. Le P. Montrouzier nous le dit clairement dans la conclusion de son article que nous citons en entier ; nous y trouverons des jalons sûrement posés pour continuer à resserrer la tranchée d'attaque autour des innombrables citadelles de l'erreur partout où elles se trouvent.

Nous citons : « Donc, à nous catholiques, de comprendre que le triomphe de la vérité, dans notre malheureux siècle, dépend surtout de nos allures franches et décidées. Le chef de l'armée sainte nous donne à ce sujet des leçons et des exemples que nous ne saurions mériter avec trop d'attention et suivre avec trop de fidélité. Qu'on nous permette de clore cette article par les paroles de ce Grand Pontife qui, comme le Divin Sauveur, n'enseigne rien que ce qu'il a déjà mis en pratique.

Le 9 janvier 1870, en présence d'une foule immense de pèlerins, Pie IX disait : « De prétendus sages voudraient qu'on évitât de choquer les idées du temps, en traitant certaines questions ; mais ceux qui parlent de la sorte sont des aveugles qui se font les guides d'autres aveugles : ceci sunt et duces caecorum. Je dis, moi, qu'il faut dire la vérité pour établir la liberté, qu'il ne faut jamais craindre de proclamer la vérité et de condamner l'erreur. »

Quelques jours après, le 29 janvier, le Pape disait encore, en présence d'un grand nombre d'évêques et de prélats : « L'Evêque doit être insistent discretus, se distinguer par sa prudence et sa réserve, se savoir taire à temps, afin de ne pas jeter sa parole aux vaines rumeurs.

« Mais l'évêque doit être surtout in verbo utilis. Il y a un temps où il est opportun de parler et de le faire franchement, courageusement, en pleine liberté. Quant ce moment est venu, il faut dire la vérité entière, la vérité complète et sans détours. Ne souffrons jamais l'amoindrissement de la vérité, ni les transactions. La

vérité nous sauvera ; mais c'est à la condition que nous ne la mutilerons pas et que nous ne voilerons pas sa lumière. »

Pour qui sait lire, ces admirables paroles du Pape renferment un traité complet des lois de la polémique religieuse, elle tracent non seulement aux évêques, mais à tous les défenseurs de la vérité catholique, la voie où ils doivent marcher.

FRANCESCO.

L'Agneau du Vatican et la Louve du Capitole.

L'un des magistrats municipaux de la nouvelle Rome, très original et même un peu fou, le signor Benazzi s'est appliqué à faire l'éducation d'une louve, et il a parfaitement réussi. La bête, — c'est décidé, — sera maintenue sur les hauteurs capitoline, dans une espèce de cage en terre, fermée par une grille de fer semi-circulaire.

On peut se souvenir qu'en 1849, après l'expulsion du Pape, les républicains avaient l'idole de Quirinus dans une salle du capitole, et que là ils lui prodiguaient leurs révérences et leurs erreurs. Aujourd'hui que le progrès a marché, les modérés, et non plus les républicains, ont jugé qu'il était mieux de rendre leurs honneurs à une louve.

Les anciens disaient que Romulus et Rémus avaient été allaités par une louve. Toujours en vertu du progrès, on a quelque chose de mieux.

On a découvert que les hommes descendent en ligne droite des bêtes, et, par conséquent, il est fort probable que les fondateurs de Rome ne furent pas seulement allaités, mais encore engendrés par une louve.

Il y a deux ou trois mois, un député piémontais disait en séance publique : « Autrefois, dans nos écoles, on enseignait que l'homme est un dérivé du singe ; on a découvert que l'on enseigne maintenant qu'il dérive de la grenouille. » (Toscanelli). Pourquoi, au fait, n'enseigneraient-ils pas plus tard que la mère des Italiens fut une louve. Il n'en coûte pas davantage de supposer cette petite évolution. Qu'est-ce qui pourrait empêcher les révolutionnaires, qui, généralement, se disent frères du chimpanzé, du gorille et de l'orang-outang, de se proclamer maintenant fils de la louve, surtout ayant en eux tant de qualités de leur mère ?

Un journal assez connu pour n'avoir pas besoin d'être nommé, disait, il y a dix ans : « En théorie et en pratique, nous considérons le catholicisme comme la négation du progrès et de la liberté. Par conséquent, sans distinguer entre ses constitutions politiques et ses principes dogmatiques, nous les déclarons nos adversaires au nom de la civilisation. » Un an ne s'était pas écoulé depuis cette profession solennelle de foi que le même journal substituait aux constitutions politiques et aux principes dogmatiques du catholicisme le phosphore qui alimente notre pensée. — Si bien, ajoutait-il, que l'allumette qui sert à allumer le cigare contient peut-être une partie du cerveau de César ou de Charlemagne.

La municipalité romaine n'est pas encore arrivée au culte de l'allumette chimique ; imprégnée de l'esprit de « César ; » elle s'en tient pour le moment au culte de la louve. Après avoir tant crié contre la multiplicité des églises de la Ville Eternelle, la voilà en train d'en édifier une autre en l'honneur d'une bête !

En cela les grands réformateurs des bords du Tibre se montrent logiques. Rome, qui a cessé d'être l'Agneau du Vatican, devait nécessairement devenir la Rome de la Louve du Capitole. La multiplication des Romes se poursuit opiniâtement. Mazzini en comptait déjà trois : la Rome des Césars, celle des Papes et celle du peuple. Il faut ajouter la Rome de la Louve.

Il est sûr qu'elle n'est plus la Rome du Peuple. La Capitale du 18 septembre, parlant de la cage de la Louve Capitoline, s'écriait : « Que de malheureux sans pain et sans gîte désiraient être métamorphosés en loups pour recevoir les soins de la municipalité ! » Nous avons donc véritablement la Rome de la Louve. Avant le 21 septembre 1870, c'était la Rome de l'Agneau, du clément et doux Pie IX ; mais on cherche à égorger l'Agneau ; il fut obligé de se cacher, et à son régime succéda celui de la Louve, féroce, cruelle, rapace.

Le jour où l'Agneau disparut, en effet, on vit surgir dans tous les coins de la noble et sainte cité des Papes, des lieux infâmes qui tirent leur nom de la Louve, lupa, et en si grand

nombre, que les feuilles radicales elles-mêmes crièrent au scandale. Les Louves entrèrent par milliers avec les enfonceurs de la porte Pia et avec celle du Capitole. Elles concoururent à la régénération des Romains !

Et que n'aurions-nous pas à dire de la Maladie de la Louve, laquelle, ayant mangé, a plus fait qu'aurait fait ? En fait de taxes et d'impôts, la grande Louve piémontaise, le ministère des finances, a plus dévoré en dix ans que l'Agneau du Vatican en vingt.

Finalement la force du municipal Benazzi nous fournit un autre enseignement. Elle rappelle les soi-disant modérés, qui se revêtent de la robe catholique, qui feignent de vouloir libre l'Agneau du Vatican, tandis qu'en dedans ce sont des loups ravisseurs, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.

Pie IX vit au milieu d'eux, patient, résigné, attendant les événements dont toute l'histoire de l'Evangile est remplie, et qui, en définitive, sont des victoires de l'Agneau contre les Loups et les Renards depuis le Renard Hérode et le Loup Néron jusqu'à Bonaparte et Garibaldi. — (L'Echo de Rome.)

Etudes Analytiques

LE SAINT-SIÈGE

II.

Ben-us ou Simon.

En ce temps là il s'appelait Simon ; plus tard Jésus lui imposa le nom de Pierre.

J'ai vu son portrait à Rome, en 1846, peu de temps après l'heureux avènement de Pie IX.

Quelques jours auparavant on m'avait montré, au Capitole, un buste antique de César Auguste, et j'avais admiré l'expression énergique de cette tête qui avait conçu et exécuté de si vastes desseins.

Etait-ce réel, ou n'était-ce qu'un jeu de l'imagination, mais je fus frappé de la ressemblance de ces deux têtes.

Sur ces deux fronts, on semblait voir je ne sais quelle préoccupation indiquant le travail d'une profonde pensée.

Là s'arrêtait cette ressemblance de conformation.

L'ensemble des traits de César exprimait l'orgueil avec son cortège de passions.

Bien différente était l'expression de la physionomie de Saint-Pierre.

Empreinte d'une grandeur surhumaine, comme la mission qu'il avait reçue, on semblait lire dans ses yeux humides de larmes, *Domine, tu scis quia Amo Te*. Quel contraste avec le regard froid et hautain de César !

De ses lèvres entr'ouvertes semblait s'exhaler l'humble prière d'un repentir inconsolable. — *flevis amare*

Ses mains nerveuses pressaient sur sa poitrine deux clefs symboliques, dont l'une s'inclinait vers la terre, et l'autre s'élevait vers le ciel.

Tel m'apparut celui à qui Jésus dit : — *Beatus es quia Pater revelavit Tibi*.

Or la première fois que Jésus vit Simon, il attacha sur lui un regard qui indique un grand dessein. — *Instituit eum dixit : Tu vocaberis Cephas*. Voilà Pierre constitué la tête, le chef, le fondateur de cette œuvre divine, la plus merveilleuse comme la plus bienfaisante des œuvres de Dieu sur la terre, le Saint-Siège.

Plus tard Jésus lui dira encore : *rogavi pro Te, ut non deficiat fides tua*. St. Pierre est assurément le personnage le plus considérable de l'humanité.

En lui tout porte le cachet d'une prodigieuse élévation, et en même temps d'une ravissante simplicité : ses discours, ses écrits, son apostolat, son souverain Pontificat.

Il a le mot propre, juste, frappant, simple et lumineux comme la vérité absolue ; puissant et irrésistible comme la force divine.

C'est le don particulier de la Paupauté.

Le Pontife suprême ne fait pas de discours ; il médite, il cause, mais dans de simples entretiens et par de brèves paroles, il donne comme la substance de la vérité que lui seul possède infailliblement. — *Conferma fratres*.

Dans St. Pierre, combien de ces mots d'une clarté éblouissante, et d'une supériorité surhumaine ! — *Tu es Christus Filius Dei Vivi* ; — *Verba et te eterna habes* ; — *melius est obedire Deo quam hominibus* ; — *Surge et ambula*, et cent autres qui vont si bien au premier Pape.

Les actes ne rapportent que quelques discours de Saint Pierre, ou plu-

tôt de courtes analyses faites par St. Luc, à la manière de Tacite. Ces discours touchent tous au vif de la question.

Pierre parle comme doit parler l'organe du Saint-Esprit ; comme il parle encore aujourd'hui par la bouche de Pie IX. — *verba Vitæ æterna*.

Les Epîtres de St. Pierre sont le type des Encycliques Pontificales.

C'est tout ensemble de la morale et du dogme.

Il donne des avis, des conseils, des règles de conduite, et il les donne à tous, aux grands comme aux petits, aux pasteurs comme aux fidèles ; le tout avec une brièveté, une concision, une clarté, et j'ose dire un bon sens qui entraînent et déterminent.

N'est-ce pas ce qu'il fait encore aujourd'hui par celui qui occupe ce Siège auguste qu'il a fondé à Rome ?

Le Saint-Siège, c'est donc Pierre continuant, à travers les âges, la sublime Mission que Jésus lui a donnée *usque ad consummationem sæculi*.

Pierre vit donc dans ses successeurs, car c'est à lui seul qu'il a été dit :

*Tu es Petrus, et super hanc Petram ædificabo &c...*

« Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit passa donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous ; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fut nourri de la céleste doctrine ; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Eglise fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement elle se maintint inébranlable contre les portes de l'enfer. Or, à cette époque, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité. Nous pensons qu'il est tout-à-fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

« C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens ; « Nous enseignons et définissons, *Sacro approbante Concilio*, le Saint-Siège approuvant avec Nous, que c'est un dogme divinement révélé ; — que le Pontife Romain, lorsqu'il parle *ex Cathedra*, c'est-à-dire lorsqu'il remplit la charge de Pasteur et Docteur de tous les Chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit une doctrine sur la foi et les mœurs qui doit être tenue par l'Eglise universelle, il jure pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi et les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife Romain sont irréfutables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

« Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire Notre définition, qu'il soit anathème. (Extrait de la Bulle *Pastor æternus* publiée dans la Basilique Vaticane, le 18 Juillet 1870.)

Et maintenant, pieux lecteur, empruntant la première strophe d'une hymne que les pèlerins récitent à la Confession de la Basilique de Saint-Pierre, je vous dirai ;

« Si vis Patronum querere Et vis potentem Vendicam, Quid jam moraris ? Invoca Apostolorum Principem

L'ABBÉ STE FOI.

PUBLICATIONS.

*Decisions of the speakers of the Legislative Assembly and House of Commons of Canada from 1841 to June 1842. With an appendix containing the speaker's decisions on Election Petition Recognizances, by Augustin Laperrière first Clerk, Library of Parliament. — Published by Authority, Ottawa 1872.*

Le titre seul de cet ouvrage indique son importance, son utilité, sa nécessité, et en même temps il fait l'éloge du travail de son auteur. Dans un pays de droit constitutionnel comme le nôtre, où la pratique parlementaire anglaise est de rigueur dans nos assemblées délibérantes, on conçoit

qu'un recueil contenant les décisions des différents orateurs, qui ont présidé nos Chambres législatives, est de fait une acquisition extrêmement précieuse pour tous ceux qui embrassent la carrière si émouvante de la politique. Ce sont autant d'autorités, de précédents parfaitement établis, que l'homme d'Etat, le publiciste, l'avocat, peut citer au besoin et auxquels il lui faut infailliblement recourir.

La connaissance de la pratique parlementaire anglaise est une science que bien peu de nos législateurs possèdent, et l'on sait, par expérience, quelle arme terrible elle est entre les mains d'un jouteur habile.

Les projets les mieux conçus échouent sur une simple question d'ordre, et l'on a vu, à l'aide de ce nouveau mode d'attaque, déjouer les trames les plus finement ourdies, et changer en victoire une défaite qui paraissait inévitable.

Aussi peut-on affirmer, sans crainte d'être contredit à ce sujet, que la majeure partie des grands-hommes d'Etat Anglais, indépendamment de leur éloquence qui, sans doute, comptait aussi pour beaucoup, n'ont du leur immense réputation qu'à cette connaissance approfondie et complète de la pratique parlementaire en Angleterre. Secouer la poussière des papiers parlementaires, les parcourir en entier pour y trouver les décisions rendues par les Orateurs des Chambres d'Assemblée depuis 1841 jusqu'à nos jours, en faire tous les extraits, les rapporter avec les dates aux questions alors débattues, en donner succinctement le résumé, ce n'est pas là le travail d'un homme ordinaire. Il faut avoir une dose de persévérance, une somme d'énergie peu commune, pour entreprendre un labeur aussi ingrat, et l'Autorité, en prenant sur ses charges les frais de publication de cet ouvrage, a donné, chose rare à notre époque, la mesure de son appréciation des veilles laborieuses et intelligentes de l'un de ses employés, dont elle peut être fière, à plus d'un titre.

Cette compilation, commencée par l'auteur en 1859, et patiemment continuée sans rémunération aucune et sans même l'espoir d'en recevoir jamais, jusqu'à ces derniers temps, donne la mesure exacte du dévouement et du caractère intègre, qu'ont toujours possédés les vieux serviteurs de la Chambre, qui, pour récompense de leur zèle et de leur travail, se voyaient décerner, autrefois, par une majorité ingrate, égoïste et inintelligente, le titre de fainéants.

C'est avec des faits, c'est avec une œuvre de ce mérite, que l'un d'eux vient, aujourd'hui, de répondre aux malveillantes insinuations de ces députés à vues étroites dont le niveau moral et intellectuel ne saurait dépasser la hauteur d'un chiffre, fuil même de forme sphérique. Les initiateurs à une science dont la plupart n'avaient pas la plus légère notion, voilà la vengeance de l'auteur ; tel a été et tel est son but.

La charité chrétienne, dans toute son essence, ne pouvait aller au delà. 199 décisions sur des points d'ordre et 11 sur des pétitions d'élections, sont renfermées dans ce volume de 212 pages.

Cet ouvrage nous en sommes assurés, fera son chemin, car il est utile, instructif et indispensable. Nous n'avons qu'un regret à exprimer, celui de ne pas le voir traduit en français afin de le populariser davantage.

*Vie de M. Jean Romuald Paré, archiprêtre, curé de la Paroisse de St. Jacques le Majeur, diocèse de Montréal, par F. X. Chagnon, Ptre.*

Perpétuer parmi la génération actuelle le souvenir encore vivace des vertus apostoliques d'un Pasteur bien-aimé et dont la perte est encore vivement ressentie, est certainement une œuvre méritoire et digne de l'approbation générale.

La vie de M. Jean Romuald Paré, par l'abbé Chagnon, aura certainement atteint ce but et mérité cet éloge.

« Ecrit dans un style pur, concis et sans prétention, l'auteur décrit la longue suite des œuvres de bien, que ce saint Prêtre a accomplies durant sa longue et laborieuse carrière sacerdotale.

Il y a dans ce petit opuscule un charme secret qui attire et subjugué le lecteur, et à chaque page on y respire le parfum exquis des éminentes qualités de cet humble mais vrai serviteur de Dieu.

C'est bien à lui que l'on peut appliquer ces belles paroles de l'Ecriture : « *pertransiit benefaciendo* » Il a passé en faisant le bien. Qui, en effet, le sait mieux que ses bons paroissiens de St

Jacques, dont la vénération pour sa mémoire est devenue presque un culte.

Mgr. de Montréal, a reconnu la dette de reconnaissance que l'on acquittait envers l'un de ceux qui avaient honoré le plus le sacerdoce, et en acceptant la dédicace de cette œuvre, il a souhaité et vivement désiré : « qu'elle soit pour tout le diocèse un vrai livre d'or, par l'utilité qu'on trouve toujours dans notre siècle de vanité, à suivre les traces de ceux qui, comme M. Paré, ont voulu servir Dieu dans l'abnégation et l'humilité. »

Espérons que les désirs de notre saint Evêque deviendront pour toutes les ouailles des ordres, et que chaque famille y trouvera la réalisation des souhaits de Sa Grandeur.

Cet ouvrage a été imprimé aux ateliers de M. J. A. Plinguet, et se vend au No. 30 de la rue St. Gabriel.

L'Agriculture au point de vue de l'Emigration.

Sous ce titre, M. Ed. Bernard faisait le 27 Oct. dernier devant l'Union Catholique, une savante lecture, remplie d'aperçus nouveaux et d'idées pratiques, que sa longue expérience, ses études laborieuses, lui donnaient droit de suggérer et d'exprimer. Nous félicitons l'auteur d'avoir eu l'heureuse idée de publier son travail en une petite brochure que nous voudrions voir entre les mains de tous.

On oublie aujourd'hui que trop, que la base de la prospérité de notre pays, est l'encouragement accordé à l'agriculture, et que sans la protection gouvernementale, cette plaie hideuse de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, ne fera que s'aggraver de plus en plus jusqu'au moment où le mal sera devenu incurable.

Comment en effet voulez-vous que les capitalistes étrangers ainsi que l'immigration des vieux pays européens, puisse se sentir attirés vers un pays dont les autorités ont encore fait si peu pour ses propres intérêts.

Le lecteur dans un cadre restreint a cependant eu le talent de traiter ces différentes questions, d'une manière raisonnée et presque complète.

Il a montré du doigt le mal et il a tout au côté indiqué le remède. C'est à nos gouvernants, et à nos hommes d'éducation à en faire une application immédiate.

*Manuel du Divin Cœur à l'usage des amis du S. Cœur de Jésus. Eusèbe Sénécal, Imprimur-Éditeur, Montréal, 1872.*

L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le cœur de Jésus ; c'est lui qui guérira tous les maux.

C'est en union de sentiments et de croyance avec notre St. Père le Pape Pie IX, qui a prononcé ces belles paroles, que les Frères des Ecoles Chrétiennes, viennent de publier cet excellent ouvrage de piété destiné à propager une dévotion qui tend de jour en jour à se populariser. Spécialement destiné à la jeunesse, qui comme le dit avec tant de vérité l'auteur de la préface, est comme une cire molle, gardant toutes les impressions qu'elle reçoit, les disciples du Vénérable La-Salle ont voulu lui inculquer de bonne heure, l'amour et la pratique de notre Sainte Religion.

Tous cependant liront avec avantage et profit cet estimable opuscule, si utile à la grande œuvre du salut.

Ce manuel sera bientôt, nous l'espérons, entre les mains des familles chrétiennes, car outre son but de sanctification pratique, il offre l'attrait de la nouveauté en reproduisant d'ouvrages de dévotion, publiés en Europe et peu répandus en ce pays, les saintes pensées et les pieux sentiments dont ils sont remplis.

*Les neuf disciples d'Esculape respectueusement dédiés aux Professeurs de l'Ecole Canadienne de Médecine et de Chirurgie de Montréal par Tancred de Trudel Etudiant en Médecine 1871.*

L'auteur qui maintenant plus que jamais fait partie de la docte phalange des fils d'Esculape, vient de donner au public comme preuve de ses études à la vie d'étudiant, une charmante chansonnette en musique, dont le ton respectueux laisse cependant percer une fine ironie à l'adresse de certains gros bonnets de la Faculté.

Les portraits des professeurs sont délicatement dessinés, et la jolie tournure des vers ne saurait faire oublier le ton de la musique qui est vif et joyeux. Qui voudrait maintenant du succès de ce morceau ? Que l'auteur en attendant, veuille accepter nos meilleurs remerciements.

Ce morceau est en vente chez tous les marchands de musique et les principaux libraires de cette ville.

SEMAINE LITURGIQUE.

AVENT.

Commencement de l'année ecclésiastique. Non moins agréable que son objet est de nous préparer à la naissance du Sauveur, sa durée est de quatre semaines. Ce que les Vigiles sont aux fêtes ordinaires, ce que le Carême est à Pâques, ce que les quatre mille ans de l'ancien monde furent à la venue du Messie, l'Avent est à la fête de Noël.

L'Eglise dans ses offices quitte ses ornements de joie et prend le violet, en signe de componction. Le Gloria in Excelsis est omis à la Messe; mais la tristesse est tempérée par l'espérance, voilà pourquoi, le dimanche à la Messe, on répète l'Alletuia.

1er DIMANCHE DE L'AVENT.

INTROIT.—Extrait du Psaume 24. Seigneur, montré-moi vos voies, ouvrez à mes yeux vos sentiers.

ÉPIÔTRE.—L'Épître de St Paul aux Romains (XIII-11 14). L'heure est déjà venue de nous réveiller de notre assoupissement. Quittons les œuvres de ténèbres. Révêtons-nous de Notre Seigneur Jésus-Christ.

ÉVANGILE.—St. Luc (XXI. 25-28). Le Jugement dernier. Même sujet que le dernier dimanche de l'Année Ecclésiastique, pour marquer que telle doit être la préoccupation incessante du Chrétien. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

SAINTS DE LA SEMAINE.

Lundi, 2 décembre.—STE. BIRIANE, Vierge et Martyre, moine à son fœtus, en 383, Sous l'Empereur Julien l'Apostat.—Libéré étant Pape.

Mardi, 3.—St. FRANÇOIS XAVIER Apôtre des Indes et du Japon.—Compagnon de St. Ignace—mort sur une île déserte (Sancian) en face de Canton (Chine) en 1552—Jules III étant Pape—Charles Quint, Empereur.

Mercredi, 4.—STE. BARBE, Vierge et Martyre, mise à mort par son père sous l'Empereur Maximin (de Sicile)—Invoquée contre le tonnerre—Patronne des artilleurs.

Jeudi, 5.—St. SAHAB, abbé, né en Cappadoce, défendit avec énergie la liberté du Concile de Calédoine contre l'Empereur Justinien I, dont il devint l'ami et dont il obtint la protection pour les Lieux Saints—mort en 531—Boniface II étant Pape.

Vendredi, 6.—St. NICOLAS, Arch. de Myre, est représenté avec trois enfants dans un baquet en souvenir de trois écoliers égorgés par un aubergier, pour les faire servir de nourriture et que le Saint ressuscita—Patron des écoliers, invoqué contre les accidents du feu et pour retrouver les objets perdus—mort en 344.—St. Sylvestre étant Pape—Constantin Empereur.

Samedi, 7.—St. AMBROISE, Arch. de Milan, Confesseur et Docteur de l'Eglise, élu évêque par acclamation du peuple dans la Cathédrale de Milan—combatt l'arianisme, donna un nouveau lustre à la liturgie de Milan qui, bien que plus ancienne que lui, prit le nom d'Ambrosienne. Il sauva l'Italie de l'invasion de Maxime, imposa des pénitences publiques à Théodose, Imposé le Deum avec St. Augustin—mort en 384, St. Bérnart étant Pape. Ses écrits forment 85 ouvrages différents écrits par Sixte Quint.

QUARANTE HEURES.

Dimanche 1.—A la Cathédrale.

Mardi 2.—St. François-Xavier du Sault St. Louis.

Jeudi 5.—St. Félix de Valois.

Mardi 7.—Assis de St. Joseph & Concéral.

ÉPHEMÉRIDES.

1er. Décembre.—Ouverture du Concile de Trente 1545.

2 Décembre.—1847 Coup d'Etat de Louis Napoléon.—170—Les Zouaves Pontificaux décimés par les Prussiens à Fatahy.

3 Décembre.—Jère. Messe célébrée au Gesù à Montréal en 1885.

4 Décembre.—Mort de Mgr. de Plessis 2nd, Evêq. de Québec.

Le Casino de Montréal.

Nous sommes heureux par l'intermédiaire de nos colonnes, d'inviter la jeunesse catholique à se grouper autour d'une œuvre qui vient d'être fondée en cette ville.

Depuis longtemps un besoin réel se faisait sentir parmi les jeunes gens; ils n'avaient aucun lieu de réunion qui ne fut ni littéraire, ni scientifique qui leur offrît simplement les charmes d'un rendez-vous amical, où l'esprit et le corps pouvaient jouir d'un délassement nécessaire à tous deux.

L'idée d'un club ou Casino plusieurs fois mise à l'essai en cette ville, n'avait eu malheureusement que des succès douteux. Pour des raisons ou d'autres, tous ont pris fin; il s'agit donc aujourd'hui de renouveler une tentative déjà faite et d'essayer avec les concours d'une jeunesse courageuse et énergique à poser les assises durables d'un club ou Casino. Sans rechercher toutes les causes de la décadence, de la chute des anciens clubs, nommons-en quelques unes.

La politique de parti, le manque de système ou la mal-administration, le manque d'un but bien défini, des finances en désordre ou un départ sans argent et souvent endetté, tels sont croyons-nous, quelques causes de la non-réussite et du peu de durée des clubs qui ont existé.

Ajoutons à tout cela l'insouciance, le peu de constance, la légèreté de notre caractère que ne faisaient qu'augmenter et développer les causes ci-haut nommées, et en voyant le mal et ses causes examinons en même temps le bien à faire et le remède à apporter.

La politique et ses péripéties at trayantes qu'un homme consciencieux ne devrait approcher qu'après des étu

des spéciaux et une assez longue expérience dans le commerce général qu'il peut avoir avec ses semblables, dégénère trop souvent en une politique mesquine, d'ambition personnelle et de népotisme.

La formation de partis, de coteries, de cliques s'ensuit naturellement et produit les dissensions ordinaires, partant la ruine de toute bonne entente dans un lieu, qui comme un club ou Casino a surtout besoin d'union et de cohésion. Aussi, est-il nécessaire que la politique en soit excluse, soit comme ressort, soit comme alimentation.

Le manque de système ou mal-administration. Une constitution simple et formulée en peu de mots; des droits et des devoirs communs à tous, avec la même stricte obligation d'y adhérer et une discipline ferme et courageuse contenue dans des règlements sages et explicites, telles sont, croyons-nous, avec une source de fonds bien organisée et alimentée régulièrement, les bases durables d'une société de ce genre.

Le manque d'un but bien défini. Ceci a été souvent la ruine, dès le premier jour de bon nombre de sociétés de tous genres. Le but d'un club ou Casino devra donc être bien défini. Aider au commerce social que nous devons entretenir avec nos semblables et cela par des moyens de société, je dirais presque de salons, est un des meilleurs moyens pour rapprocher des personnes qui ont besoin de se connaître, de s'entraider, de se consulter, de travailler ensemble, pour atteindre chacune dans leur sphère d'action, le but que la Providence leur a assigné dans la vie.

Nous nous connaissons peu et mal; un rapprochement, un frottement, un contact habituel à l'ombre de l'amitié et de l'urbanité établie dans un bon club, fera disparaître bien des préjugés, évanouir bien des petites haines ou rancunes, et devra former de ces amitiés durables qui dans un jour de besoin ou d'action savent se retrouver.

Nous dirons donc que le but d'un club sera d'établir, de perfectionner, d'alimenter ces rapports de société et d'urbanité dont tous les hommes ont besoin entre eux et particulièrement nous Canadiens, et cela à l'exclusion de tout autre lut politique ou religieux.

Des finances en désordre ou un départ sans argent et souvent endetté. Inutile d'appuyer longuement sur cet article, il est évident. Le club devra donc s'assurer des moyens de vie et d'entretien dès son commencement. L'administration devra donc être rigoureuse dans la perception, et sage dans la dépense; une tenue de comptes méthodique et régulière est de toute nécessité. C'est ici le moment d'appeler l'attention sur le peu d'exactitude générale des membres de toutes sociétés à payer leur contribution. Il faudrait alors que l'administration prit des moyens pour activer les retardataires, en leur faisant comprendre qu'ils seront les premiers à en souffrir tout en faisant injustement partager cette souffrance aux autres. Un capital souscrit, des contributions régulières, une dépense sage et bien entendue, une reddition de comptes annuelles avec un fond d'amortissement s'il y a des dettes à effacer, et un fond de réserve pour le futur, s'il n'y en a pas, voilà quelles devraient être, croyons-nous, les bases financières d'un club qui veut vivre.

En voilà assez pour nous convaincre que le club ou Casino qui aurait ces conditions d'existence en son sein aurait droit à une longue vie et offrirait par la même des gages de prospérité à une jeunesse énergique qui veut agir.

Eh bien, nous croyons pouvoir dire que le Casino (appelé de Montréal) fondé par l'Union Allet, offre toutes les garanties dont nous avons parlé et a évité dans les bases larges et libérales qui lui servent de fondation les écueils cités plus haut.

Dans ses constitutions et dans ses règlements compilés des règlements et constitutions d'autres clubs morts ou vivants, on s'est efforcé d'en tirer, des uns, ce qui les fait vivre et d'autres, ce qui les fait mourir, et d'exclure des autres ce qui a été une cause de leur dissolution en fusionnant le tout en conformité au but proposé.

Le but proposé est à l'exclusion de tout autre but, d'amener la jeunesse à se connaître, à s'appuyer, à s'entraider dans les différentes carrières qu'elle parcourt. Des moyens de société, de salon, d'urbanité en sont les rouages. Salon de société, cabinets d'affaires, salles de lectures, d'études, de travail, salle de billards et de jeux et autres améliorations encore non arrêtées, voilà ce dont la jeunesse a grand besoin et que le nouveau club lui offre avec des garanties exceptionnelles.

Fondé par les Zouaves Pontificaux Canadiens avec le concours de jeunes citoyens dont les noms sont des suréléments à tout gentilhomme; jouissant de finances en bon état grâce à la libéralité d'un généreux donateur et à un concours libéral de la jeunesse, le Casino de Montréal présente aujourd'hui ses portes ouvertes à une jeunesse anxieuse d'en faire partie et décidée à établir une œuvre sérieuse qui ne contribuera pas peu au bien général de notre jeune société.

Nous espérons donc que la jeunesse canadienne de cette ville saura enfin sortir d'une apathie, inexplicable pour plusieurs, et mettre la main à la roue pour aider au bon fonctionnement de cette nouvelle institution.

Ce Casino n'est que le complément des rares, mais excellentes Sociétés Littéraires et Scientifiques de cette ville et leurs membres sont tout particulièrement invités à en faire partie. La jeunesse studieuse, intelligente de ces Sociétés y trouvera un rendez-vous agréable, un repos à ses travaux; elle y pourra étudier à son aise la connaissance du voisin, et changer ainsi en honnête et loyale émulation ce qui auparavant n'aurait été peut-être qu'une sottise jalouse et une basse envie.

Nous espérons que l'appel faite à la jeunesse sera entendu, que les citoyens âgés, comme leurs fils, coopéreront de tout cœur à une œuvre que nous croyons pouvoir nommer "nationale" dans son but, et dans le bien qu'elle est appelé à faire.

Si nous avons retardé notre adhésion publique à cette institution, c'était afin de donner au Club le temps de fonctionner régulièrement et de pouvoir engager nos amis et lecteurs à aller se convaincre par eux-mêmes de la vérité que nous publions.

Quand tout le monde est d'accord sur la nécessité d'une institution, que cette institution est fondée, ouverte à tous, il devient pour tous un devoir de la seconder et de la faire prospérer.

Nous ajouterons que tous peuvent avoir au Club même (Rue Côté 31) une copie des Constitutions ainsi que toutes les explications désirables.

Le Bureau de fondation qui conserve encore actuellement la direction du Casino est composé de MM. Alfred La Roche, Président; Alph. Desjardins, Vice Président; Gustave Drolet, Administrateur; Séraphin St. Onge, Secrétaire-Trésorier; et de MM. J. Rivard, J. Marion, D. Sincennes, F. Varin, Directeurs.

Le Sport.

LES CLUBS DE RAQUETTES DE MONTREAL.

Autre temps, autres amusements! L'hiver approchant, nos clubs se sont mis à l'œuvre et ont tenu leurs assemblées annuelles pour l'élection des officiers et préparer la marche à suivre pour la nouvelle saison.

A la fin de l'hiver dernier, il a été question de tenir cette année de grandes courses afin d'encourager ce bon exercice parmi les jeunes gens de la ville, à cette fin, les propriétaires de journaux de Montréal ont signifié leur intention d'accorder un prix—sous forme de coupe—pour être mis en compétition parmi les membres des différents clubs de la cité.

Il va sans dire que les Clubs ont accepté cet offre avec grand empressement et qu'ils vont presser la Presse de se hâter de faire faire cette coupe.

D'autres prix de grande valeur ont été également promis par les principaux citoyens de Montréal, MM. Starves, Coursol, Stroud, et quelques autres.

Ces prix sauront réveiller un peu l'enthousiasme qui semblait s'être éteint l'hiver dernier.

Nous donnons maintenant, par ordre d'ancienneté, le résultat des élections qui ont eu lieu à quelques jours d'intervalle les unes des autres.

Club ALEXANDRA.—Assemblée le 9 Novembre 1872.—Officiers élus—Président, J. B. Warren, Vice Président, R. Reinhardt; Secrétaire-Trésorier, Arthur Jacques; Comité—Arthur Birks, James H. Danison, George D. Ross, Charles Boyle et J. J. Gilroy.

Le Gouverneur-Général, Lord Dufferin, a accepté l'invitation de devenir patron du Club et a promis d'être présent aux courses annuelles du Club qui auront lieu le quatrième samedi de Février prochain.

Club MONTREAL.—Assemblée le 13 Novembre.—Officiers élus—Président honoraire permanent, N. H. Hughes; Président, C. P. Davidson; Vice-Président, Angus Grant; 2nd Vice-Président, W. L. Malby; Secrétaire, W. H. Whyte; Trésorier, Hugh

W. Backet; Comité—W. Campbell, Fred. Hawksley, J. J. Davidson, G. Pelton, F. C. McIndoe, R. Crosbie, D. E. Bowie. 26 nouveaux candidats furent admis membres.

Club MAPLE LEAF.—Assemblée le 14.—Officiers élus.—Président, Joseph Armstrong; 1er Vice-Président, J. J. Walker; 2nd Vice-Président, R. Summerhayes; Secrétaire-Trésorier, J. C. Bowden; Comité—G. F. Corcoran, James Armstrong, W. Short, J. Simpson, Henry Young.

Club CANADA.—Assemblée le 20.—Officiers élus—Président, Hon. H. Starves; 1er Vice-Président, John Nelson jr.; 2nd Vice-Président, J. D. Armstrong; Secrétaire-Trésorier, Sam Stevenson; Assistant-Secrétaire, C. A. Nelson.—Comité—Engène Chabot, Henry Starves, jr., J. N. Ostell, Howard Henshaw, jr., Damase Sincennes.

Le Club GRAND TRONC n'a pas encore eu son assemblée.

Les membres de ces clubs commenceront à pratiquer aussitôt que le temps le permettra.

Quelques courses privées auront lieu sur la montagne, à l'endroit ordinaire de la pratique, durant le mois de janvier, et les grandes courses publiques commenceront le premier samedi de février, pour se continuer de samedis en samedis, jusqu'au milieu de Mars.

BILLARD.

Une partie de billard américaine à quatre billes, 1.200 points, a été jouée vendredi soir, le 15 Novembre, par John Deery et Maurice Daly, dans la salle de ce dernier, 185 sixième avenue, New-York, et fut gagnée aisément par Deery par 229 points.

L'ex-champion californien a fait des progrès extraordinaires depuis quelque temps, et ses admirateurs pensent qu'il battra Cyrille Dion, dans la grande partie du 29; Deery n'a pas encore gagné.

Il y eut quarante reprises, la moyenne de Deery étant de 30, et celle de Daly d'environ 25.

Plus fortes séries faites par Deery, 174, 96, 180, 114.

Daly fit également quelques séries, la plus élevée étant de 126.

Deery travaille fortement pour obtenir la victoire sur le redoutable Dion. Il joue deux parties par semaine avec Daly pour pratiquer—une dans ses propres salles, et l'autre dans celles de Daly.

—Les lauriers de M. Paulus, le chef-maître de musique de la 1re légion de la garde républicaine sont en pleine floraison; mais ceux de M. Sellenick, le chef de musique de la 2e légion, poussent de leur côté des feuilles vigoureuses.

Son excellent orchestre a donné à la caserne de Tournon un très beau concert.

—Bébé est enrhumé; sa maman fait venir le médecin.  
—Vous dites donc qu'il tousse beaucoup?  
—Oh! oui, docteur.  
—Et crie-t-il quelquefois?  
—Oh non, docteur, il ne sait pas lire!

MARIAGE.

—En cette ville, le 4 courant, à l'Église de Montréal, par le Révérend Chanoine Fabre, Jean-Baptiste Vallée, Ecr. Avocat, fils de Joseph D. Vallée, Ecr. N. P., & Demoiselle Marie Louise-Hortense Bédard, fille aînée de F. B. Bédard, Ecr.

Ouvrages de Forge.

D. COLLINS

Manufacturier de Balances

coin des Rues

STE. THÉRÈSE ET ST. GABRIEL.

MONTREAL.

Toutes espèces de Balances, faites, réparées et mises en état.

Réparations en ce qui concerne la forge, de machines, de presses à imprimer, fabrication de chaînes à imprimer, etc., etc.

Le tout à un prix défiant toute compétition.

D. COLLINS,

Coin des rues Ste. Thérèse et St. Gabriel, Montréal.

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS.

SEANCE PUBLIQUE.

Une séance publique de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS aura lieu VENDREDI, le 29 NOVEMBRE 1872, à la Salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, à HUIT heures (p. m. précises).

M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, fera l'ouverture sur un sujet éminemment pratique.

Des sièges seront réservés pour les Dames. L'entrée est libre, et les Artisans surtout sont priés d'assister.

(Par Ordre),

C. D. THÉRIAULT, Secrétaire.

Chaussures.

E. BEAUVAIS & CIE,

MARCHAND DE

Chaussures Françaises, Anglaises et Américaines.

AINSI QU'É

Chaussures en Caoutchouc.

293 — RUE NOTRE-DAME — 293

(Vis-à-vis de St. Etienne & St. Joseph)

MONTREAL.

MM. E. BEAUVAIS & CIE ont formé le plus grand assortiment de chaussures qu'ils ont jamais vu en recevant un immense assortiment de Chaussures Françaises, Anglaises et Américaines du meilleur choix et fait dans les derniers goûts, qu'ils vendront aux mêmes prix que par le passé, malgré l'augmentation considérable qui s'est opérée depuis six mois.

Ces chaussures venant des meilleures manufactures européennes et américaines, conviennent toute la satisfaction désirée à l'acheteur. L'ont sous le rapport de la modicité des prix que de la fin dans l'exécution et de la qualité dans les matériaux employés à la confection de l'ouvrage.

Une remise de 25 pour cent est faite pour argent comptant.

Ils sollicitent de me une visite à leur établissement, persuadés que le prix sage & le bon travail qu'ils vous offriront, donnera à tous la satisfaction à laquelle ils ont droit.

E. BEAUVAIS & CIE,

293, rue Notre Dame.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DE MONTREAL.

Dans la Cour de Circuit pour le District de Montréal.

Le neuvième jour de Novembre mille huit cent soixante et douze.

PRÉSENT:

L'honorable M. le JUGE JOHNSON,

No. 455.

J. H. Esnhart, architecte, de la Cité et du District de Montréal,

DEMANDEUR

vs.

C. Marcotte, gentilhomme, du même lieu,

DÉFENDEUR

Il est ordonné, sur la motion de Messieurs McEoy & LeFebvre, Avocats du Demandeur en tant qu'il a été par le rapport de Louis Fortier un des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada exerçant dans le District de Montréal écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé, ou domicilié en la Province de Québec, et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, qu'il doit défendeur sous un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouveau de cette cité appelé Le Franc-Parleur et deux fois en langue anglaise dans le papier nouveau de cette cité appelé The Evening Star, notifié de comparaitre devant cette Cour, et de répondre à la demande dudit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Demandeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit; il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.)

HUBERT PAPINEAU MONEY,

G. C. C.

Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTES CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de Andrew Estabart, du village de Laprairie, district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le pré-ent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux enchères et lieu mentionnés ci-dessus. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code civil de procédure du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître au régistreur, afin de s'opposer, ou de faire opposition à la vente, doivent être déposés à son bureau avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions au dit conservateur peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

1. Une terre de forme irrégulière, contenant environ neuf arpents et trente trois perches en superficie, à prendre sur l'arrière de la terre d'Edouard Hébert à une profondeur de quatre arpents dans la ligne divisant la terre de ce dernier de celle de Amable Brossard, à partir de la rivière St. Jacques et allant rejoindre à l'arrière de la terre de Pierre Demer, de manière à former la ligne superficielle ou à peu près, sans garantie de mesure, d'Edouard Hébert, et de la terre de Amable Brossard, dans les limites susdites sera en partie pour les acquéreurs, de même que l'exécution sera à leur profit, sans recours de part et d'autre, en ce qui concerne les dépenses desdits contrats.

Un chemin de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain contenant un arpent en superficie, mesure précise, à prendre sur le milieu d'une autre terre appartenant à Edouard Hébert en la dite Côte de Berguesse, à environ un arpent, cette terre est connue sous le numéro (25) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, et de la dite paroisse de Laprairie, fait pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain contenant un arpent en superficie, mesure précise, à prendre sur le milieu d'une autre terre appartenant à Edouard Hébert en la dite Côte de Berguesse, à environ un arpent, cette terre est connue sous le numéro (25) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, et de la dite paroisse de Laprairie, fait pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de dix-sept pieds de largeur, vis-à-vis les parts de clôtures de Ed. Hébert, et de dix-huit pieds de largeur vis-à-vis les parts de clôtures du dit Amable Brossard, et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, quinze pieds de largeur seulement devant longer la ligne du dit Amable Brossard, pour communiquer au terrain sus-déclaré au chemin de la route appelé "Nouveau chemin St. Jean" (à propriété) lequel terrain ou chemin, situé en la côte de Berguesse, font partie du numéro trois cent vingt (32) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

Un terrain de

**Ferronneries.**

**MAGASIN CANADIEN**  
DE  
**FERRONNERIES**

**H. BELIVEAU**  
IMPORTATEUR DE  
**FERRONNERIES**  
ET FABRICANT DE  
**FERBLANTERIES**

A l'enseigne de l'Egoutte et du Cadenas

**193 et 195, Rue St. Paul**  
**MONTREAL.**

H. B. tient toujours un assortiment complet  
D'HUILE,  
TÉRÉBENTINES,  
PEINTURES,  
MASTIC,  
VERNIS,  
VITRES,  
ETC., ETC.

AU-SSI

**Poeles de toutes sortes**

TEL QUE  
POELES DOUBLES A BOIS A  
UN OU DEUX FOURNEAUX,  
POELES DE CUISINE A  
CHARBON ET A BOIS.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant, à justes titres de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité que sous celui de l'économie et de l'économie.

**LE MORNING OF GLORY**, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

**L'ORIENTAL**, de  
**LE PROTECTOR GLOBE STOVE.**  
**LE MAMMOTH HEATER.**  
**LE PRINCESS ROYAL**, sans aucun doute le meilleur Poêle à charbon de cuisine qui soit sur le marché.

**LE NEW ERA**, Poêle à charbon à bon marché.

**L'EXCELSIOR.**  
**LE PRINCE OF WALES**, Poêle double, et un assortiment considérable de Poeles de cuisine et de Poeles sours spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

**DE LA MEILLEURE QUALITÉ,**

d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour Toitures ou pour réparations des Toits seront promptement exécutés, à des

**PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS**

Les ordres pourront être envoyés à son magasin

**NO. 193 ET 195 RUE ST. PAUL**  
**MONTREAL.**

**MANUFACTURE**  
DE  
**COFFRES FORT DE LA PUISSANCE**  
DE  
**GODFROY CHAPELEAU**

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

**Constructeur de ponts en fer**

AUSSI DE  
**GARNITURE INTERIEURES**, pour voites en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs.  
**FORTES ET VOLETS** en fer à l'épreuve du feu.  
**PORTES EN FER** pour Banques, Institutions Publiques et Casernes de Casernes.  
**COFFRES DE SURETÉ** pour la préservation de documents importants; Billets de Banque, Instruments, etc.  
**SERRURES BREVETÉES**, spécialement adaptées aux portes de voiles, Banques, Coffres-forts et Prisons.  
**OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE.**  
**COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN** pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

**BUREAU—320 RUE ST. LAURENT.**  
USINE:  
Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée  
**MONTREAL.**  
Montréal, 19 Octobre 1872.

**Ferronneries.**

**POELES!**  
**FERRONNERIES!!**  
**FERBLANTERIES!!!**  
**CORNICHES ET**  
**ORNEMENTS DE RIDEAUX.**

**L. J. A. SURVEYER**  
MARCHANT DE  
**FERRONNERIES**  
ET FABRICANT DE  
**FERBLANTERIES**

EN GROS ET EN DÉTAIL  
**No. 524 RUE CRAIG**  
ENSEIGNE DU CADENAS D'OR  
MONTREAL.

**AMERICAN BASE BURNER**

Manufacturé par Turnbull & Cie.

C'est le plus parfait que l'on connaisse.

M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur son grand assortiment de

**CORNICHES ET**  
**ORNEMENTS DE RIDEAUX**

Dont les patrons défient toute compétition.

Mon département de la Ferblanterie ne laisse rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

**POELES,**  
**FERRONNERIES,**  
**FERBLANTERIES,**  
**COUTELLERIES,**  
**COUCHETTES EN FER**  
ETC., ETC., ETC.

Rendez visite à  
**L. J. A. SURVEYER**  
No. 524 Rue Craig  
MONTREAL.

**INSTITUT**  
DES  
**ARTISANS CANADIENS**

**CLASSES DU SOIR**

Les classes du Soir sous la direction de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS, sont ouvertes

**L'ECOLE ST. JACQUES**  
Coin des Rues Ste. Catherine et St. Denis; à  
**L'ACADÉMIE DE M. MAUFFETTE**  
507, Rue St. Joseph, coin des Rue Guy; à  
**L'ACADÉMIE DE M. O'DONOHUE**  
Rue Centre, Pointe St. Charles.



Les classes se font tous les soirs (le samedi excepté), de 7 heures à 9 heures.

Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces Classes sans payer; pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution d'UNE PIASTRE POUR TOUTE L'ANNÉE.

Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commences à les fréquenter dès l'ouverture.

Le Secrétaire,  
**C. D. THÉRIAULT.**

**Commerce.**

**ETABLISSEMENT**  
DE  
**Première Classe**

**SPECIALITE POUR PANTALONS**

**MM. ROY & CADOTTE**  
MARCHANDS-TAILLEURS  
**517, RUE CRAIG, 517**

Ces Messieurs auront toujours en main un grand assortiment d'étoffes pour Pardessus de printemps et d'automne, Beaver, draps, casimirs, patrons de vestes, Tweeds écossais et anglais de première qualité et des patrons les plus nouveaux, aussi un assortiment complet de Mercerie, (Haberdashery), le tout, confectionné sous un court délai et dans le goût le plus récent.

M. J. B. ROY est le célèbre tailleur employé par la maison P. W. McIntyre; nul doute que les plus difficiles trouveront la satisfaction à plus complète.

Les meilleurs ouvriers sont employés dans cet établissement.

**JUSTICE POUR TOUS**  
Un seul prix  
No 517, —RUE CRAIG,—No. 517  
5ème porte de l. Rue St. Laurent  
**MONTREAL.**  
Montréal, 19 Octobre 1872.

**C. — C. — C.**

**CELEBRE**  
**Cordial Carminatif**

Pour la Dantition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

**PRIX: 25 CENTS LA BOUTEILLE.**  
A vendre chez tous les Pharmaciens.  
**DEVINS & BOLTON.**  
Salle d'Apothécairie, Montréal.

**HUILE**  
DE  
**Foie de Morue**  
A  
**L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX**

**Prix 50 ct., et \$1 la bouteille.**

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son goût est doux et elle a la consistance de la crème. Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement par  
**DEVINS & BOLTON.**  
Salle d'Apothécairie, Montréal.  
A vendre chez tous les Pharmaciens.

**Alcoolature d'Arnica**

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

**Prix: 80 cts le flacon.**  
Agents pour le Canada:  
**DEVINS & BOLTON,**  
Salle d'Apothécairie, Montréal.

**LES CELEBRES**  
**PASTILLES A VERS**  
DE  
**DEVINS**

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

**Prix: 25 cents la boîte.**  
**DEVINS & BOLTON.**  
Pharmaciens en Gros,  
Salle d'Apothécairie, Montréal.

**ON A BESOIN**

De 3 bons ferblantiers et de 4 bons apprentis ferblantiers-plombiers.  
Les meilleurs gages seront payés.  
S'adresser chez  
**O. O. DUROCHER**  
No. 60 Rue St. Laurent.

**Hôtels.**

**HOTEL RICHELIEU**  
45.—RUE ST. VINCENT,—45  
**ISIDORE B. DUROCHER PROPRIETAIRE**

L'Hôtel Richelieu, si bien connu par tout le pays, est actuellement tenu par M. Durocher, administrateur de l'hôtel sous M. Aimé Béliveau et maintenant son successeur.

Vingt chambres nouvelles ont été ajoutées à l'établissement qui a reçu un ameublement neuf aussi splendide que complet.

M. Isaac Durocher, frère du propriétaire et connu depuis longtemps à Montréal dans la spécialité de la restauration, a sous son contrôle le département de Vins, Liqueurs Fines, &c.

Les Dames auront l'avantage d'être au sein de Madame Durocher, mère du Propriétaire qui veillera au service de ce département.

L'Hôtel Richelieu continue à être l'un des premiers Hôtels de la Cité, remarquable par sa tranquillité, sa respectabilité, la promptitude du service, la politesse des employés, la bonne tenue de la maison, sa propreté, sa table, sa cuisine et ses vins.

Le public voyageur y gagnera à patroniser cet établissement.

La table d'hôte est toujours des mieux servie. DINNER: Depuis midi jusqu'à 3 heures. Pensionnaires admis au mois à des conditions libérales.

Montréal, 19 Octobre 1872.

**HOTEL DU CANADA,**  
RUE ST. GABRIEL.

M. AIMÉ BELIVEAU, ci-devant de l'Hôtel Richelieu, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a ouvert l'Hôtel du Canada le 20 Avril. La nombreuse clientèle et le public en général apprécieront avec plaisir que cet Hôtel a été réparé et meublé à neuf, outre un addition de 25 chambres, qui en fait un des plus grands établissements de Montréal. Les prix sont raisonnables, et il espère qu'il prendra à servir ceux qui voudront bien l'honneur de leur pratique de leur donner pleine satisfaction.

Un omnibus bien conduit sera au débarras des chars et des vapeurs.

AIMÉ BELIVEAU.

**Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA.**

**ARRANGEMENTS D'ETE**

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Doroirs, à tous les Trains de Nuit, sur toute la ligne.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:

**ALLANT A L'OUEST.**  
Express de jour pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 7.57 A. M.  
Express de Nuit do do ..... 9.00 P. M.  
Train de la Malle de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires... 6.00 P. M.  
Train local pour les passagers pour Vaudeville, à.....  
Trains laissant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.30 (midi) 3.00 P. M., 5.00 P. M., et à 15 P. M.  
Trains laissant Lachine pour Montréal, à 8.00 A. M., 10.00 A. M., 1.00 P. M., 3.30 P. M., 5.00 P. M., et 7.40 P. M.  
Le Train de 3.30 P. M. va à la frontière.

**ALLANT AU SUD ET A L'EST**  
Train pour Boston et New-York via Rouse's Point et les steamers du Lac Champlain..... 6.00 A. M.  
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.  
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à..... 8.45 P. M.  
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stansfeld, Shefford et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est et avec les Steamers du Lac Champlain..... 8.15 P. M.  
Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires..... 7.00 A. M.  
Express du jour pour Québec, Rivière du Loup et Cacouna..... 8.30 A. M.  
Train de la malle pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, ..... 1.45 P. M.  
Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas..... 10.30 P. M.

**EN CE MOMENT SOUS PRESSE:**

**LE PREMIER FASCICULE**  
DES  
**PIECES JUSTIFICATIVES.**

La copie originale du mémoire du Rév. Messire Bedard Pfr, S. S., révisé par lui-même.

**EST ACTUELLEMENT EN VENTE**  
A CE BUREAU:  
**L'INDEX ANALYTIQUE**  
DES  
**DÉCISIONS JUDICIAIRES**  
RAPPORTÉES DE 1864 à 1871

Dans les volumes 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du JOURNAL; 14, 15, 16 et 17 des REPORTS; 1, 2, 3 et 4 du LAW JOURNAL; 1 et 2 DE LA REVUE LÉGALE.

Précédé d'une traduction de la Dissertation du Juge-en-Chief Sewell sur les plaidoiries dans le Bas-Canada et suivi de tables de référence, de concordance et des noms des parties

**Par ALPHONSE LUSIGNAN, Avocat.**

Tous les membres des professions libérales résidant à Montréal et qui ont souscrit pour l'œuvre de M. Lusignan, sont priés de passer au bureau du Franc-Parleur, où ils recevront cette publication ainsi que leur billet de souscription.

Le livre est en vente pour la somme de  
\$3.00 .....broché  
\$4.00 .....relié

Nous invitons ceux qui ne se seraient pas procurés cet excellent ouvrage, à le faire immédiatement, car le tirage a été limité.

**C. J. BRYDGES,**  
Directeur-Gérant,  
Montréal, 5 Octobre.

**Publications.**

**COMÉDIE INFERNALE!**  
DIALOGUE SUR UNE QUESTION IMPORTANTE!  
PREMIER FASCICULE DES  
PIECES JUSTIFICATIVES!  
PIECES JUSTIFICATIVES.

**LA COMEDIE INFERNALE**

Volume en cinq livraisons, contenant au-delà de 50 pages.

**Par Alph. Villeneuve, Inst.**

Chaque livraison vendue séparément!

Prix de la collection complète: \$2.00  
Prix de chaque livrai on.....\$0.40

Les frais de poste sont chargés en sus. \$

**2000** Collections vendues en moins de six mois!

**DIALOGUE SUR UNE QUESTION**  
IMPORTANTE  
**PAR UN CATHOLIQUE.**

Les annonces doivent être envoyées avant le Vendredi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

Bureau du "Franc-Parleur."  
22 R. St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, &c., &c.

**A un Prix extrêmement Réduit,**

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

**Publications.**

**"Le Franc-Parleur"**

**TAX D'ABONNEMENT:**  
Canada, \$2 50 par année, payable d'avance.  
Etats-Unis, \$3 00 par année, payable d'avance.  
Par numéro, 2 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.  
Vendu dans tous les Dépôts, ..... 2 Centins.

L'Édition paraît le SAMEDI. Les frais de Postes que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de poste respectifs sont de cinq centins par trois mois en Canada, et aux États-Unis ces frais de poste sont payables d'avance.

**TARIF DES ANNONCES**  
Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centins; gratis par nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contiennent pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc., publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centins par mot pour chaque insertion; même prix pour les Nécrologies. Et pour toute annonce concernant le commerce; 8 centins la ligne pour la première insertion, et 2 centins la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Vendredi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

Bureau du "Franc-Parleur."  
22 R. St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, &c., &c.

**A un Prix extrêmement Réduit,**

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

**Publications.**

**"Le Franc-Parleur"**

**TAX D'ABONNEMENT:**  
Canada, \$2 50 par année, payable d'avance.  
Etats-Unis, \$3 00 par année, payable d'avance.  
Par numéro, 2 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.  
Vendu dans tous les Dépôts, ..... 2 Centins.

L'Édition paraît le SAMEDI. Les frais de Postes que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de poste respectifs sont de cinq centins par trois mois en Canada, et aux États-Unis ces frais de poste sont payables d'avance.

**TARIF DES ANNONCES**  
Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centins; gratis par nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contiennent pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc., publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centins par mot pour chaque insertion; même prix pour les Nécrologies. Et pour toute annonce concernant le commerce; 8 centins la ligne pour la première insertion, et 2 centins la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Vendredi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

Bureau du "Franc-Parleur."  
22 R. St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, &c., &c.

**A un Prix extrêmement Réduit,**

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.